

**VOTE POUR**  
**L'AGROÉCOLOGIE !**



**Pas d'agroécologie  
sans féminisme  
et pas de féminisme  
sans agroécologie**

### Focus sur le cas wallon

L'équité entre les genres<sup>1</sup> fait partie de l'ADN de l'agroécologie, « *qui est fondée sur des relations de production respectueuses de l'environnement, et sur des rapports de pouvoir équitables et égalitaires* ».

Toutefois, les défis spécifiques aux agricultrice·x·s sont souvent considérés comme un sujet secondaire au sein du monde agricole alors qu'il s'agit de faire respecter des droits fondamentaux. Les femmes\*<sup>2</sup> ont toujours joué un rôle essentiel dans les systèmes alimentaires et, selon Statbel, elles représentent la moitié de la population et un tiers de la main-d'œuvre agricole belges. De plus, dans un contexte où le nombre de fermes diminue d'année en année, il serait absurde d'exclure une partie de la population des politiques de renouvellement des générations. Par ailleurs, les systèmes alimentaires actuels, basés sur le colonialisme, le capitalisme et le patriarcat, doivent être remis en question si nous voulons assurer une réelle transition vers des systèmes agroécologiques.

#### Contexte et problèmes identifiés

Grandes oubliée·x·s des politiques, les femmes\* et les minorités de genre, les personnes LGBTQIA+ et les personnes racisées font face aux mêmes problématiques que le reste du monde agricole et rencontrent, en plus, des difficultés liées à leur(s) identité(s).

Les femmes\* agricultrices ont moins accès à la terre, aux formations ou aux crédits nécessaires pour leur permettre de développer leurs activités agricoles. La raison? Des idées reçues et des normes inculquées depuis l'enfance. Elles héritent ainsi moins souvent des fermes familiales, elles apprennent moins facilement à utiliser les outils et machines agricoles dès l'enfance et les banques et institutions vont moins avoir confiance en leurs projets. A cela s'ajoute la répartition genrée des rôles et des tâches dans de nombreuses exploitations agricoles.

Beaucoup d'agricultrices travaillant en couple n'ont pas accès aux mêmes droits que leurs conjoint·es. Le statut de conjoint·e aidant·e, commun à toutes les professions indépendantes, a constitué une grande avancée pour les femmes\* par le passé mais est aujourd'hui dépassé. Ce statut demande de payer moins de cotisations sociales mais désavantage sur le long terme les

1 «L'équité entre les genres se rapporte à la notion selon laquelle les personnes de différents genres doivent bénéficier de différents niveaux de soutien pour être véritablement égales.» [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/equite-entre-les-sexes](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/equite-entre-les-sexes)

2 femme\* = toute personne s'identifiant comme telle

personnes qui y adhèrent. La dénomination de ce statut a également un côté péjoratif, peu apprécié des agricultrices.

Par ailleurs, les agricultrice.x.s et leur travail sont largement invisibilisés, et ce, pour diverses raisons. En effet, de manière générale, les agricultrices exercent plutôt des tâches au sein de la ferme, par opposition au travail dans les champs, qui possède une haute valeur symbolique et bénéficie d'une large reconnaissance sociale. Souvent, elles donnent un coup de main aux autres personnes travaillant sur la ferme et s'occupent du travail domestique et sont donc amenées à effectuer leurs propres tâches de manière morcelée. La pénibilité de leur travail est également invisibilisée car le travail de force des femmes\* continue d'être un non-pensé social. Enfin, le manque de données et d'études maintiennent les femmes\* et les personnes LGBTQIA+ dans l'ombre.

Plus invisibilisé-es encore, les saisonnier-es agricoles subissent souvent des abus, qui ne sont pas contrôlés. Les travailleur-euses saisonnier-es se trouvent fréquemment en situation de grande précarité et d'instabilité économique et les conditions de travail sont souvent mauvaises. Parmi la main-d'œuvre occasionnelle et saisonnière, les femmes\* et les minorités de genre et sexuelles sont plus enclines à être victimes de violences sexistes et sexuelles, de la traite des personnes et d'emprise psychologique.

## Politiques ciblées

### PAC 2023 – 2027

- > Les politiques agricoles de l'UE **ne reconnaissent pas la différence dans la manière** dont les femmes\* et les minorités de genre et sexuelles **pratiquent et vivent l'agriculture.**
- > Les **subventions de la PAC** dépendent essentiellement des **hectares** des exploitations. Ainsi, plus une exploitation est grande, plus elle recevra des subventions. Or, les femmes\* ont tendance à être propriétaires de plus petites exploitations que les hommes.
- > La PAC **tendance à considérer les fermes comme des structures familiales tournant autour du couple hétérosexuel et gérées par un homme.** Cela exclut par conséquent les femmes et les personnes LGBTQIA+<sup>3</sup> ainsi que les modèles agricoles alternatifs, comme les fermes collectives, de petite taille ou celles basées sur du travail à temps partiel.
- > Les **bénéficiaires de la PAC** sont principalement des hommes cisgenres blancs âgés tandis que **les femmes\* et les minorités de genre et sexuelles ainsi que les personnes non-blanches sont sous-représentées.**
- > Les aides européennes liées au **renouvellement des générations** ciblent

<sup>3</sup> LGBTQIA+: Sigle qui signifie Lesbiennes, Gays, Bisexuel.le.s, Transgenres, Queers, Intersexes, Asexuelles et plus. Ce terme regroupe toutes les personnes qui ne s'identifient pas comme hétérosexuelles ou cisgenres, il se réfère à un spectre d'identités sexuelles et de genres et de politiques non-normatives

**majoritairement des hommes cisgenres, blancs, reprenant la ferme familiale.**

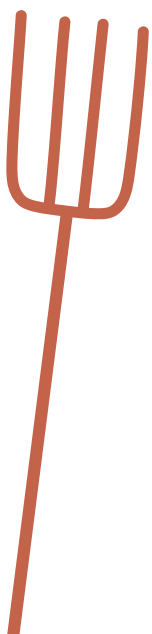
- > En tirant les prix des produits agricoles vers le bas, **la PAC encourage l'exploitation des travailleurs et travailleuses migrant-es.**
- > Les femmes\* et les minorités de genre et sexuelles sont **sous-représentées dans les différentes instances de décision.**
- > Des **espaces spécifiques** pour les femmes\* et les minorités de genre et sexuelles sont nécessaires pour les soutenir **mais ne doivent pas les exclure du système.**
- > L'agriculture n'est **pas incluse** dans les mesures du DG EMPL pour **réduire les inégalités de genre.**
- > La croissance **capitaliste** est privilégiée par rapport aux objectifs d'équité de genre.

### Plan stratégique wallon pour la PAC 2023 – 2027

- > Chaque Etat Membre a dû mettre en place un plan stratégique (PS) décrivant la manière dont il allait mettre en place la nouvelle PAC (2023-2027). La Flandre et la Wallonie ont chacune leur propre PS PAC.
- > Les mesures prévues dans PS PAC wallon pour soutenir les agricultrices sont insuffisantes **et cantonnent les femmes\* et les minorités de genre et sexuelles aux activités de diversification et au travail du soin.** En effet, la seule mesure prévue est de majorer le taux d'aide de base pour le soutien aux activités de diversification par rapport aux autres investissements productifs.

### Plan Genre wallon 2020 – 2024

- > Parmi 44 mesures abordées dans le Plan Genre, deux mesures concernent directement le genre dans le secteur agricole et sont pilotées par le Ministre wallon de l'agriculture Willy Borsus.
- > L'APAQ-W a réalisé 5 portraits d'agricultrices de l'UAW à travers des capsules vidéo intitulées « Bonnes pratiques agricoles ». Toutefois, **réaliser des portraits n'est pas suffisant** car on ne s'attaque pas au nœud du problème.
- > Le manque de données sur le genre dans le monde agricole est reconnu et il est recommandé de développer de meilleurs outils statistiques. Dans les faits cependant, **peu de données sont actuellement accessibles et les données sur les personnes LGBTQIA+ et les travailleuses saisonnières ne sont pas mentionnées.**



### Déclaration de Politique Régionale pour la Wallonie 2019-2024

- > Cinq mesures ont été établies dans le cadre de la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, stipulant que le Gouvernement veillera spécifiquement à l'intégration des femmes en milieu rural.
- > À notre connaissance, **aucune de ces mesures n'a été effectivement mise en œuvre**, mise à part une campagne de sensibilisation sur l'entrepreneuriat féminin "Elle c'est vous" sortie en mars 2024.

### Politiques en lien avec le travail saisonnier

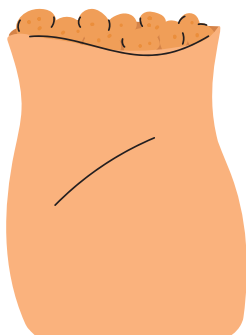
- > La **réglementation** est particulièrement **laxiste** en ce qui concerne les droits et les salaires des travailleurs et travailleuses saisonniers.
- > Les contrats sont souvent journaliers et les travailleur-euses saisonnier-es peuvent prêter entre maximum 65 et 100 jours de travail par an selon les cultures. Ce nombre d'heures n'est **pas suffisant pour ouvrir un droit aux allocations de chômage**.
- > De plus, **aucun salaire n'est versé en cas d'empêchement à travailler**.

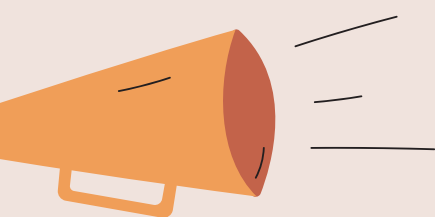
### Statut de conjoint-e aidant-e

- > Le gouvernement a introduit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un **assouplissement** des conditions d'admissibilité à la **pension minimum** pour certain-es **conjoint-es aidant-es pour qui la constitution des droits à la pension est arrivée "trop tardivement"**.

### Pour aller plus loin

- > [www.amisdelaterre.be/wp-content/uploads/2022/05/Amis-de-la-Terre-International\\_Eradiquer-le-patriarcat-y-compris-dans-la-construction-de-la-souverainete-alimentaire\\_Francais.pdf](http://www.amisdelaterre.be/wp-content/uploads/2022/05/Amis-de-la-Terre-International_Eradiquer-le-patriarcat-y-compris-dans-la-construction-de-la-souverainete-alimentaire_Francais.pdf)
- > [https://oxfambelgie.be/sites/default/files/2023-12/Oikos%2099%20-%2003%20AGRO-ECOLOGIE%20Gazdallah%20-%20Van%20Dyck%20final%20draft\\_eng.pdf](https://oxfambelgie.be/sites/default/files/2023-12/Oikos%2099%20-%2003%20AGRO-ECOLOGIE%20Gazdallah%20-%20Van%20Dyck%20final%20draft_eng.pdf)
- > Oxfam Belgique, Défricher le genre dans l'agriculture wallonne (2023) <https://oxfambelgie.be/oxfam-pointe-des-inegalites-de-genre-criantes-dans-lagriculture-wallonne>
- > <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:30963>
- > [www.eurovia.org/wp-content/uploads/2022/09/fanzine-fr.pdf](http://www.eurovia.org/wp-content/uploads/2022/09/fanzine-fr.pdf)





### Recommandations

1. **Améliorer l'accès aux données** permettant d'évaluer l'égalité de genre dans les politiques agricoles en orientant le SPW et Statbel vers la production d'un plus grand nombre de données ventilées par genre, sur toutes les thématiques permettant de suivre l'évolution du monde agricole.
2. **Remédier à l'inégale distribution des tâches** productives et reproductives au sein des fermes en développant l'offre de services de soin en milieu rural, en intégrant le genre dans les programmes scolaires et en documentant le travail gratuit effectué sur les fermes.
3. **Assurer une protection sociale juste** pour les agricultrice-x-s à travers notamment une révision en profondeur du statut de conjoint-e aidant-e.
4. **Garantir des conditions de travail dignes, un salaire décent et élargir le respect des droits sociaux** des travailleur-euses saisonnier-ères dans l'agriculture et l'horticulture avec un accent particulier sur les femmes migrantes, qui sont particulièrement vulnérables à l'exploitation, ce qui inclut la traite des êtres humains et les violences sexuelles.
5. **Assurer une répartition équitable des aides de la PAC** pour favoriser la transition agroécologique et réduire les inégalités de genre.